

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

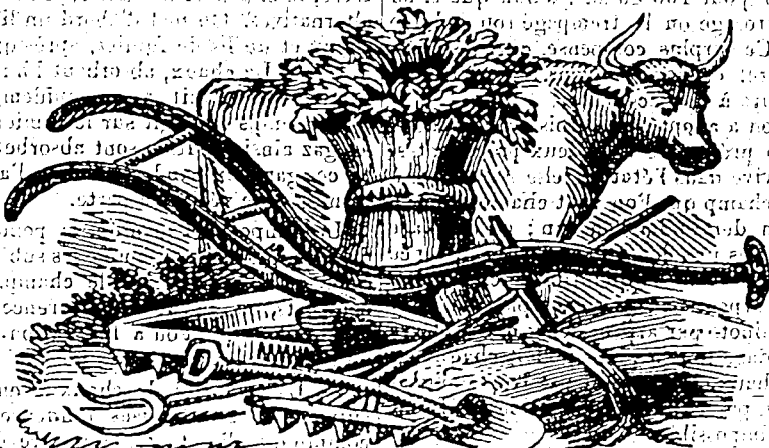
GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Éditeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

Rédacteur
J. D. SCHMOUTER

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées, franco.



Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

ANNONCES:
1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette!

Pour les annonces à long terme, conditions libérales. Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Avec le dernier numéro de la Gazette des Campagnes et le précédent, nous avons expédié des comptes pour ce qui nous est dû pour prix d'abonnement, s'élevant à une somme de \$12,000.00, c'est à peine si depuis cet envoi de comptes, nous avons reçu \$40. On comprendra facilement qu'avec un peu de bonne volonté de la part de nos abonnés, en s'empresant de payer leur abonnement, la Gazette se trouverait dans un état prospère, et que son propriétaire serait en mesure de faire des changements qu'il projette depuis longtemps, et qui seraient tout à l'avantage de l'abonné.

CAUSERIE AGRICOLE

LE CHAULAGE DES TERRES.

(Suite.)

La manière d'employer la chaux varie beaucoup suivant les différentes localités. Dans quelques endroits, on laisse la chaux s'éteindre dans les bâtiments ou des hangars à l'abri de la pluie. On la charrie ensuite sur des champs dans des tombereaux d'où on la prend pour la répandre à la dose voulue. Dans ce procédé, l'épandage se fait à la pelle ou à la main; mais il faut que l'opération se fasse très-régulièrement, et que toute la surface de la pièce reçoive une égale quantité de chaux.

Ici, on pourrait réaliser une grande économie, en faisant usage de la poudre de chaux restant après chaque fournée, dont les fabricants ne savent que faire et qui se perdent généralement, quoique son prix soit élevé.

Cette méthode a l'avantage d'être rapide, de ne pas embarrasser le sol; et nous permet de choisir le moment le plus favorable pour son exécution; mais elle a l'inconvénient de nécessiter des frais de main-d'œuvre assez considérables pour arriver à une égale répartition de l'amendement, surtout lorsqu'on l'emploie à fortes doses.

Une seconde méthode consiste à employer la chaux immédiatement après sa réception; pour cela on la met dans des paniers et on la plonge dans l'eau pendant quelques instants ou bien on l'arrose à plusieurs reprises. La chaux se réduit immédiatement en poudre et est bientôt prête à être employée. Dans ces cas-ci, on pourrait très-bien transporter la chaux dans l'état où elle se trouve au sortir du four, à chaux. Alors, on la déposerait par petites tas de même grosseur et régulièrement espacés sur toute la surface du champ; lorsque la chaux serait suffisamment éteinte, on la répandrait sur la surface qui entoure immédiatement chaque tas. L'épandage serait ainsi bien plus régulier et l'on ne courrait pas le risque de voir l'amendement emporter par le vent lors-

CONFÉRENCES AGRICOLES

M. Ed. Barnard nous prie d'annoncer qu'il se propose de donner des conférences agricoles aux endroits suivants:

- Château-Richer... mardi le 25 février courant, à 2 h. P. M.
- St. Michel, Bellevue, mercredi, 26 fév.
- Cap St. Ignace... jeudi, le 27 février.
- St. Jean, Port-Joli... vendredi, le 28.
- Kamouraska... dimanche, le 2 mars prochain, à 3 h.

Les officiers des sociétés d'agriculture et les cultivateurs en-général sont priés d'y assister.

SOMMAIRE

- Causerie agricole: Le chaulage des terres (Suite).
- Revue de la Semaine: Allocutions de Notre Saint Père le Pape aux députations des cercles catholiques et aux Allemands résidant à Rome.
- Sujets divers: Causeries agricoles de M. Ed. Barnard. Les améliorations du sol. Les soins à donner à toutes les choses agricoles. — Utilité des eaux ménagères. — Rendement de l'avoine de Norvège. — Médecin demandé.
- Correspondance: Colonisation au Lac Témiscouata.
- Pâté chronique: Le travail pour l'été prochain.
- Réçettes: Moyen de nourrir et d'engraisser des veaux après le sevrage. — Nettoyage des meches d'encre sur le linge.

Hopital-Général de Québec

que celui-ci s'élève pendant l'opération.

Nous devons reconnaître que cette méthode est un peu plus coûteuse que la précédente, en raison du prix de la main-d'œuvre nécessaire pour le trempage ou l'arrosage de la chaux ; mais, pour contrebalancer ce léger inconvénient, nous avons l'augmentation de volume de la chaux. Lorsque la chaux s'éteint d'elle-même à l'abri, cette augmentation ne va pas au delà de 50 pour 100 en sus, tandis que si on la fait éteindre par l'arrosage ou le trempage son volume primitif devient triple. Ce surplus compense, croyons-nous, le prix de la main-d'œuvre, et nous pouvons regarder cette méthode comme supérieure à la précédente.

Dans les vieux pays, on a adopté une troisième méthode qui semble de beaucoup préférable aux deux précédentes. On transporte la chaux vive dans l'état où elle se trouve à la sortie du four, sur le champ que l'on veut chauler ; on la dépose en petits tas d'un demi-minot chacun ; on les place à une distance uniforme les uns des autres ; cette distance est plus ou moins grande suivant la quantité de chaux que l'on veut répandre par arpent. Si, par exemple, on veut chauler à raison de 40 minots par arpent, chaque tas devra être espacé de 20 pieds dans tous les sens ; alors chaque arpent recevra 80 tas de chaux. On ne doit pas trop éloigner les tas les uns des autres, parce que la répartition uniforme de la chaux deviendrait impossible.

La chaux ainsi déposée est ensuite recouverte de trois à quatre pouces de terre prise autour de chaque tas ; dans cette situation, elle absorbe l'humidité de l'atmosphère et de la terre, et se réduit en poudre en augmentant considérablement de volume. S'il survient des pluies pendant ce travail, l'eau coule sur la couverture de terre et la chaux n'est pas noyée ; sans cette couverture, la chaux se réduirait en boue et jamais on ne pourrait l'étendre régulièrement.

Comme en s'éteignant, la chaux soulève la terre qui la recouvre, celle-ci se crevasse, alors il faudra fermer ces crevasses en frappant la surface des tas avec le dos d'une pelle. Lorsque la chaux est éteinte, on la mélange avec la terre qui la recouvre ; puis on reforme les tas et on la répand quand on le juge à propos. De cette manière, la répartition est plus facile, plus régulière, et comme les points de contact de la chaux avec le sol sont plus nombreux, l'amendement a des effets plus sensibles.

Cette méthode serait toute aussi avantageuse ici que dans les vieux pays. Cependant, nous craignons fort qu'elle ne puisse jamais être employée sur une grande échelle. En effet, pour que la chaux puisse être ainsi déposée en tas recouverts, il faut que le terrain soit libre et même labouré. L'automne et le printemps sont les seules saisons où les champs remplissent cette condition ; mais l'automne est très-souvent de courte durée et lorsque la chaux serait éteinte on ne pourrait la répandre, empêché que l'on serait par les fortes gelées de la fin de la saison. Il faudrait donc attendre au printemps suivant, et alors il serait à craindre que la chaux formât avec la terre un mortier dur dont la répartition régulière serait impossible. Pour réussir avec cette méthode, il faudrait déposer l'amendement sur le champ dès le milieu de septembre. Quant au printemps, il est si court, les travaux y sont si pressés, qu'il est à peu près inutile de songer à ce mode d'épandage, si ce n'est que sur les terres destinées aux semailles tardives de navets ou sur celles sur lesquelles on se propose de planter des betteraves ou des choux.

Enfin, il existe un troisième procédé actuellement très-commandé et assez généralement employé. Il consiste à faire des composts de chaux et de terre ; souvent même on y ajoute du fumier ; c'est l'un des rares cas où la chaux

puisse être mise en contact immédiat avec le fumier d'étable.

La terre la plus généralement employée ici est celle provenant des curures de fossés, c'est-à-dire celle qui forme ce qu'on appelle *levées de fossés* ; mais à son défaut, on peut prendre toute autre terre-meuble. Sur l'un des côtés du champ, dans le sens de la longueur du champ, on dispose la terre, la chaux et le fumier, si l'on en emploie, par couches alternatives. On met d'abord un lit de terre, puis un lit de chaux et un lit de fumier, après quoi on recommence avec la terre. La chaux, absorbant l'humidité de la terre et du fumier, se réduit assez rapidement en poudre ; mais en même temps elle agit sur le fumier, le fait décomposer, et les gaz ainsi produits sont absorbés par la terre. Sans celle-ci, ces gaz se répandraient dans l'air et la chaux aurait déterminé une véritable perte.

Le compost est manié à la pelle à plusieurs reprises, afin de bien mélanger ensemble les substances composantes, après quoi on le répand sur le champ. Pour la confection des composts, on choisit de préférence la sole des pâturages ou des prairies que l'on a l'intention de cultiver en grains ou en légumes l'année suivante.

— La quantité de chaux à employer par arpent varie suivant de nombreuses influences locales. Il faut tenir compte du climat, de la nature du terrain que l'on veut chauler, de la profondeur de la couche cultivée et de sa fertilité. Sous les climats humides la dose de chaux doit être plus forte que sous les climats secs ; dans les sols légers et secs, le chaulage doit être moins abondant ; si la couche cultivée est profonde et très-fertile, on pourra chauler plus copieusement. Il n'est donc pas possible de donner des chiffres positifs à cet égard.

Avant tout, il faut se faire une expérience personnelle sans laquelle on est exposé à commettre des erreurs très-préjudiciables. Il est nécessaire alors de tenter quelques essais préalables sur une petite étendue ; en étudiant le résultat de ces essais, on acquerra les moyens de déterminer la dose de chaux à appliquer au sol dans les circonstances où l'on se trouve.

Dans quelques contrées humides, on chauler les terrains argileux et riches à raison de 100 à 180 minots par arpents. Ce chaulage dure de douze à quinze ans. Dans d'autres contrées moins sèches, on chauler encore les terres nouvellement défrichées, riches en débris de toutes sortes, à la dose de 150 à 160 minots, pour une période de quinze à dix-huit ans.

Mais dans les localités dont le climat ressemble au nôtre au point de vue de l'humidité atmosphérique, la dose habituelle sur les sols argileux varie de 26 à 50 minots de chaux vive par arpent, et l'on renouvelle le chaulage tous les huit à dix ans. D'après l'expérience acquise, cette dose paraît être préférable dans les circonstances où nous nous sommes trouvé ; c'est-à-dire sous un climat sec, dans un terrain fortement argileux, et de richesse moyenne. Parfois on chauler tous les quatre ou cinq ans à raison de 12 à 15 minots.

En général, les chaulages à petites doses répétés tous les quatre ou cinq ans produisent de meilleurs résultats et ne nécessitent pas des avances d'argent aussi considérables ; mais comme nous l'avons démontré ailleurs, il faut que le terrain soit riche ou bien, s'il ne l'est pas, que la fumure coïncide avec le chaulage ; autrement la fertilité du sol tendrait à diminuer plutôt qu'à s'accroître. Dans tous les cas, on ne doit renouveler les chaulages que lorsque les plantes de mauvaise nature s'emparent de nouveau du sol ou que

les bons effets produits par l'amendement commencent à disparaître.

Comme la chaux réagit activement sur les fumiers et les fait décomposer rapidement, il n'est pas très-recommandable de mettre les engrais en contact immédiat avec l'amendement. Les inconvénients en sont pas aussi sensibles lorsque le contact a lieu à l'intérieur du sol ; mais ils existent néanmoins, et il est absolument nécessaire de le faire disparaître autant que possible. Pour cela, on ne devrait jamais appliquer la chaux la même année que la fumure, excepté lorsque la chaux a été préalablement mélangée avec de la terre sous forme de composts. L'on réussirait bien mieux en n'appliquant l'amendement que l'année qui suit celle de la fumure, car alors les cultures, labours et autres, auraient mélangé l'engrais avec le sol et la chaux n'agirait pas aussi directement sur les matières décomposables.

Toutes les plantes cultivées se ressentent admirablement des bons effets de la chaux appliquée d'après l'une des méthodes que nous avons fait connaître plus haut. Cependant dans quelques endroits, on entretient les prairies naturelles dans un haut état de production à l'aide de composts spéciaux que l'on répand tous les cinq ou six ans, à raison de 40 à 50 voyages de tombereaux ordinaires par arpent. Ces composts sont formés avec des levées de fossés, des boues, de la vase, du sable de mer lorsqu'on en a à sa disposition, du fumier et quelquefois de la terre prise dans les champs, on y ajoute un voyage de chaux par vingt voyages des substances précédentes et le tout est arrosé avec du purin, des urines, des eaux de lavage, etc. L'effet de ces composts est merveilleux. Nous pourrions en dire presque autant du mélange de la chaux avec les cendres.

Lorsque la chaux est répandue isolément, il faut faire l'opération longtemps avant les semailles, l'automne par exemple ; autrement, elle pourrait endommager les racines des plantes et même les faire périr.

Dès que l'épandage est terminé, on herse énergiquement pour bien répartir la chaux, puis on l'enterre par un labour léger. Il va sans dire que l'on doit choisir pour ces opérations un beau temps calme, et attendre que le sol soit bien ressuyé.

REVUE DE LA SEMAINE

Les réceptions au Vatican occupent toujours une large place dans les colonnes des journaux religieux. Les catholiques du monde entier, toutes les classes de la société chrétienne, veulent présenter à notre Souverain Pontife le tribut de leur amour, de leur respect et de leurs sympathies ; et la grande voix de Pie IX continue à étonner de ses accents angéliques. Devant cette immense figure de notre siècle, tout rentre dans l'ombre. Les échos du Vatican font taire tout autre bruit. Les peuples s'agitent, les diplomates et les hommes d'Etat discutent, la Révolution conspire ; mais tous ces bruits, ces agitations et ces conspirations s'effacent pour livrer un libre passage à l'évangélique vérité que le vénérable Prisonnier fait planer sur l'univers entier.

La verve de Pie IX ne diminue pas. Ses discours toujours remplis de pensées sublimes sont tout pour nous, et ils nous permettent d'entendre les rugissements de l'impunité sans frémir d'angoisse. Tant que le Saint du Vatican nous dira d'espérer nous espérons car sa parole est la vérité, et l'impunité n'est que le mensonge et le néant.

Parmi les dernières allocutions du Souverain Pontife, nous avons choisi les deux suivantes comme étant les plus

propres à donner à nos lecteurs une idée juste de son ouvrage et de sa foi dans le triomphe final de l'Eglise. Écoutez bien ses conseils, ils sont la meilleure voie à suivre.

Le 6 janvier, le Saint Père accordait une audience aux députations des cercles de la jeunesse catholique de l'Italie et en réponse à une adresse qui lui fut présentée, il prononça le discours suivant :

« Vous l'avez dit : les nations sont guérissables. Dieu est le médecin tout-puissant, qui guérit non-seulement les individus, mais encore les nations. Nous en avons ici la preuve. Cette Italie, tourmentée de fond en comble par tant d'oppressions et de scandales, se montre saine en grande partie, dans sa grande majorité, et vous avez en vous le type de cette santé que je vous souhaite de conserver jusqu'au dernier moment de votre vie.

« Je me demande pourquoi on fait tant d'efforts pour corrompre les nations et infecter les peuples par de fausses doctrines et des exemples détestables, et je me répète : *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania?* » Ce psaume, l'un de ceux que le prophète royal écrivit, s'appliquait à la venue du Rédempteur. Et, en effet, dès que Jésus-Christ parut sur cette terre, il eut à vaincre des ennemis forts et puissants. Il avait contre lui l'idolâtrie, la synagogue et les passions les plus licencieuses fomentées par les plus méchants des esprits infernaux. Mais il vint armé du pouvoir de Dieu, dont la sagesse et la volonté triompha de tout.

« Il vainquit en effet l'idolâtrie, l'assujettit et en fit un objet de ridicule ; il vainquit les passions les plus effrénées et en fit un objet de mépris. Il vint, et la mort fut vaincue par lui ; il vint, et les rois, comme l'a dit celui qui a porté la parole en votre nom, les rois se prosternèrent à ses pieds, en reconnaissant en lui le roi du ciel et de la terre. Il vint, et les portes du paradis fermées depuis des siècles se rouvrirent et donnèrent, donnent encore aujourd'hui et donneront accès jusqu'à la consommation des siècles à des milliers et à des millions d'âmes rachetées par Jésus-Christ.

« Cependant, pour une raison que notre intelligence ne peut comprendre, par une des fins cachées de la Providence, pendant qu'il abattit l'arbre de l'impunité, et que cet arbre tombait sous ses coups avec un bruit retentissant, ses racines demeuraient. Voilà pourquoi nous devons combattre même aujourd'hui. Ce n'est plus l'idolâtrie que nous avons devant nous, mais l'incrédulité et les actes perfides sortant des cavernes de l'enfer. Nous n'avons plus affaire à la synagogue, mais à la dissimulation et à l'hypocrisie. Les passions pullulent de nouveau et exercent leurs ravages dans le monde entier.

« Qu'avons-nous à faire ? Nous devons nous opposer, autant qu'il est en notre pouvoir, à ces nouveaux ennemis et employer contre eux une nouvelle vigueur, de nouveaux moyens et de nouveaux efforts, afin de montrer que si l'Eglise est toujours combattue, elle n'est jamais vaincue.

« Je ne veux pas faire l'énumération de tous les ennemis, de tous les maux et de toutes les passions qui attaquent l'Eglise : cette énumération vous a été faite par l'organe de presque tous les évêques du monde catholique, et moi-même j'ai vu en ces jours une protestation en faveur des droits de l'Eglise, une lettre pastorale très-digne d'attention, écrite par tous les évêques de la Suisse, qui sont eux aussi sous le poids de l'injustice et de la tyrannie.

« Nous devons secourir les instructions contenues dans cette lettre pastorale, et faire voir qu'en Italie, on défend aussi les droits de Dieu et de l'Eglise par l'esprit, par le cœur et par la main : par l'esprit, en ne cessant jamais d'é-

crier et de parler pour la défense de la religion; par le cœur, en remplissant les églises, non pour obéir à une vieille habitude; mais pour élever nos prières vers Dieu; par la main, moi je ne puis que vous dire que votre main vient d'agir justement d'après l'impulsion de votre cœur; vous l'avez démontré en déposant votre offrande aux pieds du vicaire de Jésus-Christ.

« Combattons toujours avec courage et sans aucune crainte. Rappelez-vous que les ennemis de Dieu disparaissent, tandis que l'Eglise demeure. L'enfant Jésus s'enfuit en Egypte pour éviter la rage d'Hérode; mais une nuit, Joseph fut averti qu'il pouvait s'en retourner; *Defuncti sunt enim qui querebant animum pueri*. Oh! que d'ennemis de Dieu et de persécuteurs de l'Eglise ne sont plus de ce monde! Combien d'entre eux, après avoir assouvi leur rage et perverti un grand nombre d'âmes fidèles à Dieu, sont morts, tandis que l'Eglise est demeurée, oui, *ipsi peribunt*. »

(Ici l'émotion a gagné le Saint-Père, et toute cette invocation à l'Eglise a été prononcée d'un accent qui avait quelque chose de surhumain.)

« Mais vous, Epouse chérie de Jésus-Christ, Eglise fondée par lui, vous restez toujours, *Ipsi peribunt, tu autem permanes*: vous restez jeune, forte, pleine de constance en face des persécutions qui, en vous débarrassant des saouillers et des taches, vous rendent plus forte et font vraiment de vous l'Eglise militante, ainsi appelée précisément parce qu'elle doit combattre jusqu'à la consommation des siècles. *Ipsi peribunt, tu autem permanens*, vous demeurez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale, avec l'administration des sacrements, vous demeurez en mille manières, tandis que ceux-là périssent: *Ipsi peribunt, tu autem permanens*, que ce soit là notre consolation, notre encouragement, l'objet de notre foi. Soyons persuadés que *ipsi peribunt; Ecclesia autem Dei permanebit usque in finem sæculorum*. Agissons avec cet esprit de foi. Soutenons avec courage la cause de Jésus-Christ, réfutons les blasphèmes des impies et employons tous nos efforts à empêcher que les âmes innocentes soient infectées par de perfides conseils et de funestes enseignements.

« Voilà les choses que j'avais à vous dire: tenez-les toujours gravées dans votre mémoire, car je vous les ai dites avec la plus grande expansion de mon cœur.

« Je vous bénis, et avec vous je bénis tous ces Italiens, dont le nombre s'élève à plusieurs millions, qui pensent comme vous. Oui, je bénis cette Italie que vous représentez, et qui est l'objet de tous mes soins; il y a une autre Italie qui est l'objet de mes prières, et c'est l'Italie qui a oublié sa véritable grandeur pour courir après les misères et les aberrations d'une unité dont personne n'a eu aucun profit.

« Mes chers enfants, je vous le recommande encore une fois: rappelez-vous les paroles que je viens de prononcer devant vous, je lève les mains, et je vous bénis, vous, vos familles, vos pays respectifs: je bénis vos intérêts, vos voyages, tous les objets qui vous appartiennent et qui vous sont chers. Dites à tous ceux qui veulent vous entendre que le vicaire de Jésus-Christ répète, déclare et confirme que nous aurons de grandes tribulations, mais nous ne serons jamais vaincus; dites que l'Eglise sera toujours persécutée, mais jamais subjuguée; dites, et dites-le bien haut, que cette Eglise de Jésus-Christ durera et fera entendre sa voix jusqu'au dernier moment, jusqu'aux extrêmes convulsions de la nature et du monde.

Quelques jours après, le Saint-Père recevait un grand nombre d'Allemands et dans une allocution qu'il leur adressa

il sut flétrir, comme elles le méritaient, les persécutions dont la Prusse se rend coupable contre le catholicisme. Cette allocution est une digne suite du discours que Pie IX a prononcé dans le consistoire du 23 Décembre et que nous avons reproduit. La presse à la solde de Bismarck a crié, menacé les catholiques, insulté le Souverain Pontife. Celui-ci répondit en affirmant de nouveau les droits de l'Eglise, et montre par là combien il est peu sensible aux menaces des puissants de la terre.

Voici les termes mêmes dont s'est servi le Saint-Père:

« Non, avec l'esprit qui vous anime, avec le saint courage et l'indomptable confiance en Dieu qui inspire le discours que je viens d'entendre, vous n'avez pas à craindre d'être vaincus par les forces du démon. Celui qui a pris la parole pour vous tous, mes enfants, a parlé avec tant de vigueur et il a témoigné avec une telle fermeté sa foi dans le futur triomphe de l'Eglise, que nous ne pouvons moins faire que d'ouvrir notre cœur aux plus douces espérances.

Puis le Souverain Pontife rapporte quelques traits de la vie de Jésus-Christ. La douleur de la Sainte Vierge, de St. Joseph s'apercevant que Jésus n'était plus avec eux à leur retour du Temple; l'étonnement des docteurs en entendant les réponses si pleines de sagesse de cet enfant; les insultes qu'il subit pendant qu'on le traînait à travers les rues de Jérusalem; et la main sacrilège qu'un misérable osa lever sur lui; après quoi, il reprit:

« Mes chers enfants, celui qui vous a parlé jusqu'ici est le Vicaire de Jésus-Christ, Vicaire indigne tant qu'on voudra, et très-certainement fort incapable de représenter en quelque sorte la grandeur dont Dieu a voulu charger ses faibles épaules; néanmoins j'ai le droit, et j'entends en user, de me servir des paroles mêmes de mon évêque, de l'évêque de mon âme, *episcopus animarum nostrarum*; j'ai le droit de dire à tous les puissants de ce monde, qui font la sourde oreille à mes paroles, *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo; si autem bene, cur me cædis?*

« Si je ne vous ai dit que la vérité, ô vous qui gouvernez les nations, si je n'ai parlé que de ce que tout le monde peut voir avec ses yeux, *cur me cædis?* Pourquoi enprimez-vous les ordres religieux? Pourquoi empiétez-vous sur les droits sacrés de l'Eglise? Pourquoi lui ravissez-vous ses biens? Pourquoi prétendez-vous à ce qui ne vous appartient point? *Si male locutus testimonium perhibe*. Mais ils sont incapables d'apporter leur témoignage contre la vérité évidente; ils se bornent à poursuivre la série de leurs suppressions, de leurs usurpations, et continuent ainsi l'indigne persécution qu'ils ont commencée contre l'Eglise.

« Jésus-Christ veut que l'on respecte les souverains et les gouverneurs. Oui, il le veut; mais pourquoi le veut-il? Pourquoi leur a-t-il donné l'épée et le pouvoir de diriger des armées? Dans le but qu'ils protègent leurs sujets, et qu'ils défendent la religion qui peut seule assurer le bonheur des peuples. Voilà pourquoi Jésus-Christ a donné les armes aux puissants de la terre; ce n'est pas pour qu'ils en tournent la pointe contre l'Eglise, mais au contraire pour qu'ils la défendent. Au jour, d'aujourd'hui, tout le monde peut voir quelle protection on nous accorde. Laissons-là ce sujet qui n'a pas besoin d'être exposé plus longuement.

« Mais ce n'est pas encore assez; ils ne veulent pas seulement détruire tout ce qui appartient à l'Eglise, mais aussi tout ce qui touche à la morale; ils prétendent s'emparer de l'enseignement et des âmes de la jeune génération; ils veulent que la jeunesse soit instruite et élevée selon leurs caprices. Mais je leur rappelle une vérité incontestable lorsque je dis: Ce même Jésus-Christ qui a enjoint aux

peuples de respecter les hommes à qui il a décerné la puissance, a donné cet ordre à l'Eglise, à ses ministres. *Ite, doctores omnes gentes.* Ces paroles, il ne les a adressées ni aux rois, ni aux empereurs, mais à l'Eglise. C'est à elle qu'il a donné la mission d'instruire tous les peuples; ce sont ses ministres qui doivent parcourir la terre d'un bout à l'autre, docentes, enseignant, baptisantes, administrant les sacrements, nourrissant tous les hommes de la parole de Dieu et les édifiant par leur exemple. Je le répète, l'instruction est le privilège de l'Eglise.

J'aurais à parler encore longuement sur ce sujet; mais je ne veux pas vous retenir davantage et je vais vous quitter. Mais ce ne sera point, mes chers enfants, sans vous donner la bénédiction apostolique. Je vous place sous la protection de Marie Immaculée (à ce point un frémissement de reconnaissance et d'amour s'empare de toute l'audience), je vous place sous la protection de saint Boniface, et sous celle de vos anges gardiens. Que la Vierge très-sainte, que saint Boniface et les anges vous soutiennent dans la lutte! Qu'ils vous donnent la force et la constance nécessaires, soit à vous ici présents, soit à vos frères qui sont unis avec vous en esprit, la constance et la force, dis-je, de conserver dans vos cœurs le dépôt sacré de la foi en Jésus-Christ et de le conserver à tout prix, même au prix de la vie.

« Oui, mes chéris, c'est là mon plus vif désir et je suis sûr que c'est aussi votre volonté sincère: Hélas! ma volonté est bien faible; mais qu'ils n'aient pas peur et qu'ils ne cessent d'invoquer l'aide de Dieu: lorsque la circonstance se présentera, *« dabitur in illa hora quomodo et quid loquamini »*; Dieu vous donnera à tous la grâce nécessaire.

« Maintenant, je vous bénis. Je vous bénis dans vos âmes, dans vos familles, dans les objets de dévotion que vous avez apportés avec vous; je vous bénis dans vos intérêts, dans vos affaires, pourvu que ce soient toujours des affaires et des intérêts conformes à l'esprit de justice, dignes d'un bon chrétien et d'un bon athlète de Jésus-Christ. Je vous bénis enfin et d'une manière spéciale pour l'heure de votre mort. Puisse ma bénédiction vous donner dans ce moment solennel où l'âme passe du temps à l'éternité, une douce confiance dans la miséricorde de Dieu et être pour elle un gage sûr de son heureux passage au ciel, où elle bénira et louera Dieu pendant tous les siècles.

Voilà la réfutation complète des lois ou plutôt des persécutions que Bismarck inaugure contre l'Eglise. L'impie veut chasser la Religion des écoles et Pie IX démontre que l'Eglise seule a reçu de Dieu le droit d'enseigner.

Le Pape parle trop, dit la Révolution, il perd son autorité et son prestige, il compromet les intérêts de la religion. Quelle hypocrisie sollicitude! Pour nous le Pape ne parle pas trop; seulement sa parole, comme un glaive acéré, transperce l'impie, et, comme un flambeau ardent, elle scrute les profondeurs de la conscience révolutionnaire. C'est elle, c'est cette parole qui anéantit les sophismes et conduit les foules dans le droit chemin.

Causeries agricoles de M. Ed. Barnard

Nous lisons dans la *Gazette de Joliette* que les causeries de M. Barnard sont très intéressantes, et il est vraiment regrettable que les cultivateurs négligent d'y assister en grand nombre. Ceux qui viennent les entendre sont les hommes les plus avancés en agriculture, et qui par conséquent en ont le moins besoin; nous félicitons ceux qui ont assez d'intelligence du vrai progrès agricole pour comprendre qu'en agriculture il y a toujours à apprendre, et qui

profitent de ces causeries faites par ordre du Gouvernement dans l'intérêt des cultivateurs. Mais nous ne savons pas à quoi attribuer l'entêtement et l'obstination du plus grand nombre; dans certaines campagnes au moins, qui loin d'assister à ces causeries agricoles pourtant si instructives, font tout en leur pouvoir pour les tourner en ridicule et dissuader leurs amis de s'y rendre. L'exemple des agriculteurs les plus avancés devrait les convaincre de leur erreur, et leur faire comprendre qu'il est de leur devoir, comme de leur intérêt, de ne pas laisser échapper l'occasion d'acquérir des connaissances dont ils ont tant besoin.

Nous espérons que les cultivateurs se rendront en foule pour entendre les causeries de M. Barnard, aux endroits annoncés dans notre *Gazette*. C'est un moyen de profiter des avantages que nous offre le Gouvernement qui a souscrit une somme d'argent dans ce but; autrement ce serait occasionner des dépenses inutiles et de là M. Barnard cesserait de donner des conférences agricoles.

Les améliorations du sol

L'agriculteur actif, prévoyant et industrieux, est essentiellement progressif. Il trouve dans chaque saison, après les travaux obligatoires, quelque temps qu'il consacre à faire de nombreuses améliorations. Commencer de bonne heure est une excellente méthode, car on évite ainsi l'encombrement des travaux, ce qui permet de faire double besogne. On obtient alors des produits rémunérateurs bien supérieurs à ceux des voisins négligents.

Après les semailles, il est urgent de commencer les divers travaux d'améliorations. Chaque propriétaire ou fermier doit s'empreser d'ouvrir des chantiers, pour le beau et pour le mauvais, chacun d'après sa position. Après l'hiver viennent les beaux jours du printemps; aussitôt que les fourrages ont été ramassés, il est important de consacrer quelques semaines aux transports des bonnes terres, afin de les mélanger aux faibles. Il faut encore continuer après la moisson. En agissant ainsi, le sol se trouvera bien préparé à recevoir les grains, qui donneront des produits plus abondants.

Les soins à donner à toutes les choses agricoles

Une amélioration importante à introduire dans l'industrie agricole consiste dans les soins continus que le cultivateur intelligent doit avoir pour toutes choses.

C'est ainsi qu'un arpent rapporte autant que deux, tout en diminuant la main-d'œuvre, les impôts et les semences.

Les sarclages des céréales au printemps produisent d'abondants fourrages. Les transports de bonnes terres et de composts contribuent pour une très large part à accroître les récoltes et à les rendre meilleures. La fumure et la taille des arbres à fruits de belles espèces font obtenir des produits satisfaisants. C'est par des soins assidus que l'horticulteur acclimater des fleurs exotiques, qui font l'ornement des fêtes. C'est par les soins intelligents du planteur de tabac que l'on obtient des produits rémunérateurs. C'est encore par les soins de chaque jour que l'on parvient à rendre plus riches les engrais qui procurent aux plantes une si brillante végétation. C'est enfin en soignant les animaux qu'on les voit se développer, prospérer, et acquérir une valeur double de celle de ces pauvres bêtes qui souffrent et auxquelles on refuse quelquefois même la nourriture nécessaire. Il faut donc le reconnaître, un cultivateur soigneux, intelligent, possède un grand mérite et doit être encouragé.

Choix des épis pour semences

Le choix des semences est une opération fort sérieuse à la-

quelle les cultivateurs n'attachent généralement pas assez d'importance, et cependant, pour que la reproduction ait lieu dans de bonnes conditions, il faut absolument que le facteur laisse à désirer le moins possible. Prend-on des précautions à la campagne pour atteindre ce but et pour se procurer des semences irréprochables? Mon Dieu non! Les uns sèment toujours le même blé, quoiqu'il soit le plus souvent entaché d'un vice radical; les autres croient faire merveille en changeant à grands frais de semences tous les trois ou quatre ans, et souvent ces dernières ne valent pas mieux que les leurs.

Il serait bien facile d'obvier à tous ces inconvénients, et voici quelques conseils fort utiles au sujet de la sélection des grains. On doit, pendant la moisson, choisir les épis les mieux garnis de grains, les mieux nourris, les mieux formés, les plus sains, en un mot les plus beaux, et les réserver pour les semilles. Un cultivateur, en semant des épis de choix, est presque certain d'obtenir une récolte magnifique, à moins que les accidents météorologiques ne viennent la compromettre. On pourrait ainsi renoncer peu à peu à la coutume de tirer les semences du dehors. En procédant par la sélection pour chaque génération, on aurait, au bout de cinq à six ans, une nouvelle race mieux adaptée que toute autre au climat du pays. Il est préférable de choisir les épis en plein champs, au lieu de les produire dans un jardin, un moyen d'une culture artificielle. Autant que possible, il faut semer dans un champ neuf ou ayant porté peu de blé depuis longtemps.

Le choix des semences par la sélection a été pratiqué pendant plusieurs années par divers propriétaires; tous s'en sont bien trouvés: leurs récoltes ont été remarquables sous le rapport de la quantité et de la qualité.

Nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs à prendre toutes les précautions possibles pour obtenir de bonnes semences, non-seulement pour les blés, mais encore pour toutes les autres plantes cultivées.

Utilité des eaux ménagères

J'appelle eaux ménagères les eaux savonneuses, celles où l'on lave la vaisselle.

Ces eaux, que peu de personnes recueillent, ont une utilité incontestable; elles pourraient augmenter et améliorer les engrais de la ferme, et cependant on les considère comme une cause d'insalubrité. A la ville, dans chaque maison, on s'empresse de les rejeter sur la voie publique. Dans les villages, les eaux ménagères se perdent; dans les campagnes, il est bien rare de trouver une fosse spécialement destinée à les recevoir.

L'expérience a déjà démontré les bons résultats que l'on peut en obtenir. Un propriétaire intelligent m'a assuré avoir employé les eaux ménagères; il les conduit sur une prairie dont il a vu doubler les produits; le foin récolté est d'excellente qualité. J'ai vu moi-même, en visitant une campagne, que les eaux ménagères, en s'écoulant sur un sol aride et desséché, en avaient néanmoins fertilisé une partie, à tel point qu'il y avait une plante de courge rivalisant par sa beauté avec celles qui d'ordinaire n'acquiescent un semblable développement que dans les terrains les plus gras et les mieux arrosés. Si le méger avait dirigé les eaux ménagères dans une fosse, il aurait eu par ce moyen à sa disposition l'engrais suffisant pour vaincre la stérilité d'une plus grande surface du sol. On voit par ce qui m'en a été dit que, soit pour les prairies, soit pour les jardins potagers, il y a avantage à se servir d'une semblable fumure.

Pour les propriétaires qui habitent la ville, il est une façon bien simple de recueillir les eaux ménagères: c'est de les verser chaque jour dans un tonneau qui serait porté à la campagne par les mégers qui font le service des vidanges. Au commencement, les cultivateurs murmureront; mais si on sait les convaincre en leur montrant, par expérience, qu'un champ arrosé par les eaux ménagères devient plus productif, on est assuré de leur concours, leur exactitude étant garantie par leur intérêt. — A. B.

Rendement de l'avoine de Norvège

M. le Capt. Germain Pelletier, de St. Anne de la Pocatière

nous informe que de la semence de un minot et demi d'avoine de Norvège qu'il a achetée du propriétaire de la Gazette des Campagnes, il en a récolté 44 minots. Il pourra en disposer de quelques minots à 70 centimes le minot. M. Joseph Pelletier, son neveu, de la Rivière-Ouelle, de la semence de cinq minots de cette même avoine, achetée aussi à notre établissement, en a récolté 123 minots.

Médecin demandé.

Une personne influente de Notre-Dame du Lac-Témiscouata nous prie d'annoncer que toute la population de cette localité, depuis la ligne Provinciale, qui sépare la Province de Québec de celle du Nouveau-Brunswick, jusqu'à St. Honoré inclusivement, désirerait beaucoup voir un jeune médecin se fixer au milieu d'elle.

Depuis longtemps cette courageuse population souffre du manque de soins médicaux et appelle de tous ses vœux l'arrivée d'un homme de l'art; par conséquent celui-ci se créerait bientôt une très-nombreuse clientèle, et cela d'autant plus qu'il serait le seul médecin sur une distance d'environ 60 milles comprenant les paroisses de St. Jacques, Ste. Rose, Détour du Lac, St. Louis et St. Honoré. Le clergé en particulier lui promet son encouragement.

Le centre de ce petit royaume est Détour du Lac où le médecin pourrait se fixer.

La colonisation au Lac Témiscouata

M. le Rédacteur,

Vous savez comme moi que l'un des grands moyens de faire progresser notre patrie est la colonisation. C'est par elle que nos pères ont, je pourrais dire, civilisé cette immense étendue de pays divisée aujourd'hui en quatre grandes Provinces; c'est par elle qu'ils ont transformé des terrains improductifs en terres de haute fertilité; c'est par elle, enfin, que pendant longtemps le peuple canadien a trouvé pour les bras disponibles une utile occupation; mais, j'en suis convaincu, c'est aussi, en grande partie, parce qu'on l'a négligée, dans ces derniers temps, qu'on a eu à déplorer l'émigration actuelle.

Le peuple canadien est un peuple éminemment cultivateur et surtout parfait colonisateur. Il faut donc l'encourager dans cette voie; lui montrer les moyens d'exercer ses talents et par là l'attacher au sol.

De toutes les localités colonisables de la Province de Québec, les environs du Lac Témiscouata sont certainement l'une des plus favorables à la colonisation et je voudrais y attirer l'attention de mes compatriotes.

Nous avons, dans toutes les paroisses environnantes, et surtout au Détour du Lac et à Ste. Rose, de grandes étendues de terre de première qualité qui n'attendent que la hache du défricheur pour produire au centuple, et cependant la colonisation marche lentement.

J'attribue cette lenteur à plusieurs causes. D'abord, nous manquons de chemins, le Gouvernement semble nous oublier et garder ses faveurs pour d'autres; nous les méritons autant et peut-être plus que beaucoup d'autres très-favorisés sous ce rapport. Sans chemins le colon le plus hardi sent son courage faiblir et il se détourne avec regret des localités qui lui rapporteraient aisance et richesse. Il nous faudrait le plus tôt possible une bonne route qui partirait près de l'Eglise de N. D. du Lac et se rendrait au 2^e rang du Township Cabanot. Avec cette route, une grande partie des terres ne tarderait pas à être prises; car beaucoup de colons n'attendent que cela.

Un autre empêchement à la colonisation est le haut prix des terres. On sait que le colon est pauvre et ne peut que très-rarement rencontrer les conditions posées par le Gouvernement. Dans d'autres provinces, au Nouveau-Brunswick, par exemple, on a aplani cette difficulté en faisant des Octrois gratuits. Pourquoi notre Législature Provinciale n'en ferait-elle pas autant?

Je considère l'établissement des sociétés de Colonisation comme très-propre à favoriser le défrichement des terres, et j'ai le plaisir de vous annoncer que bientôt nous aurons la nôtre.

Enfin, je suis convaincu que la construction du chemin de fer de Woodstock à la Rivière-du-Loup, favorisera extraordinairement la colonisation et je saluerai son avènement comme le commencement d'un rapide progrès pour nos localités.

N. D. du Lac Témiscouata, 12 février 1873. F. X. G.

Petite Chronique

Le travail l'été prochain. — D'ici à quelques années, il est peu de pays qui puisse offrir autant d'avantages aux émigrants que le Canada. Les européens qui s'éloignent de leurs pays viennent en Amérique pour trouver un travail rémunérateur; or il n'est pas de contrée dans le monde où il doive se faire autant d'ouvrage qu'en Canada. On peut s'en former une idée par l'énumération des travaux qui seront commencés l'été prochain. Voici les principaux.

Chemin du Pacifique	\$800,000,000
do Intercolonial	8,000,000
do Colonisation du Nord	3,000,000
do Rivière Nord	3,000,000
do Ontario et Québec	3,000,000
do Lévis et Kennebec	2,000,000
do Shefford et Chatham	1,000,000
Canal Welland	4,000,000
Escadades de Carillon	500,000
Canal de Grenville	400,000
Bureau de Poste à Montréal	200,000
Palais de Justice à Québec	100,000

Ensemble \$105,200,000

On commencera l'été prochain, ou l'on continuera tous ces travaux. En supposant qu'on en fasse seulement la dixième partie, il sera dépensé \$10,250,000. C'est une magnifique aubaine pour nos ouvriers et pour les immigrants qui nous arriveront. Si on ajoute à cela ce qui sera dépensé dans les entreprises privées, on peut dire sans crainte qu'il y aura une quinzaine de millions à gagner.

La confection de ces travaux donnera donc une impulsion extraordinaire aux affaires, qui prendront un développement extraordinaire. La demande de la main d'œuvre en augmentera naturellement le prix et nous pouvons prédire à nos ouvriers une ère de prospérité inouïe. Au lieu d'être obligés d'aller chercher de l'emploi aux Etats-Unis ou ailleurs, nos travailleurs ne seront embarrassés que par le choix de l'ouvrage.

Ce progrès se fera sentir dans toutes les branches de notre industrie. Le fer est une partie des autres matériaux employés dans la construction de ces travaux; seront importés d'Europe, en sorte que le commerce maritime augmentera considérablement. Il en sera de même pour nos fabricants, qui pourront à peine suffire à la consommation qui se fera de leurs produits. Cette augmentation de productions augmentera aussi l'ouvrage dans les manufactures, qui prendront un nouvel essor. — *Le Canadien.*

Cette perspective de grandes entreprises dans le pays arrêtera-t-elle l'émigration de nos canadiens qui semble se préparer pour les mois prochains dans nos campagnes; car nous ne pouvons nous le cacher, un grand nombre de jeunes gens se préparent à partir au printemps prochain. Plusieurs sont revenus des Etats-Unis l'automne dernier, mais ce n'est que temporairement; ils repartiront au printemps que plus nombreux. Il en est de même de ceux dont parlait un correspondant de la *Minerve*, qui sont revenus dans leur paroisse à Ste. Anne de la Pocatière; ils n'y sont que pour quelques semaines, la plupart s'en retourneront aux Etats avec leurs pères et mères, leurs frères et sœurs. chose triste à dire, mais le fait existe.

Puisqu'il doit se faire une si grande somme de travaux dans le pays, nous devrions à l'avance, comme le dit si bien un écrivain de l'*Opinion Publique*, faire connaître aux canadiens qui se préparent à quitter le pays pour les Etats-Unis, et à ceux qui y sont rendus, les grands travaux qui vont se faire, le prix et les conditions du travail; il faudrait aider ceux

qui veulent revenir au pays, n'en auraient plus les moyens. Toute dépense, toute démarche faite dans ce but serait payée au centuple. Il est tout naturel que ce soit les canadiens, de préférence aux étrangers, qui profitent des avantages offerts par ces immenses travaux.

RECETTES

Moyen de nourrir et d'engraisser les veaux après le sevrage. Lorsque les veaux ont trois semaines, on les sévre, et, dès qu'ils sont bien habitués à boire, on leur fait prendre trois fois par jour un breuvage composé de la manière suivante: On pèle quatre à cinq pommes de terre cuites, pendant qu'elles sont très chaudes, et, sans leur laisser le temps de se refroidir, on les écrase de manière qu'il ne reste aucun grumeau. On y met une pincée de sel, trois à quatre cuillerées de farine d'orge ou de sarrasin, et on y verse peu à peu de l'eau chaude, en remuant toujours, jusqu'à ce que le tout ait la consistance de bouillie claire; on ajoute, alors, une chopine de lait, et on fait boire tiède un veau. Au bout de trois semaines ou un mois de ce régime, il sera dans un état d'embonpoint parfait, surtout si on ajoute au mélange ci-dessus un œuf frais battu.

Nettoyage des taches d'encre sur le linge

Pour enlever les taches d'encre, soit sur les mouchoirs d'écoliers, soit sur les tabliers bleus dont l'étoffe est bon teint et peut aller à la lessive, il suffit d'arroser ces taches avec du suif de chandelle avant d'encouer les objets tachés; la lessive enlève le suif et la tache en même temps; s'il restait une trace jaune, une seconde lessive la ferait disparaître.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 février, 1873.
 L'ESCOMPTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.
 R. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes.
 L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.



CONTRAT POUR LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à midi, VENDREDI, le 21 MARS PROCHAIN, pour le transport des Malles de Sa Majesté, conformément aux dispositions d'un contrat proposé pour quatre années, six fois par semaine dans chaque direction, entre CAMPBELLTON et STE. FLAVIE, à partir du premier Juillet prochain.

Le transport devra se faire dans une diligence à passer ou une voiture à quatre roues, traînée par deux chevaux. Cette voiture devra être munie d'un compartiment recouvert pour mettre les malles à l'abri du mauvais temps.

Les malles partiront de Sainte Flavie tous les jours (excepté les dimanches) et de Campbellton aussi tous les jours (excepté les dimanches) à telles heures qui pourront être fixées, faire connexion en ces deux endroits avec les malles partant et les malles arrivant, parcourir le trajet dans l'une et l'autre direction dans l'espace de vingt-huit heures, à partir du premier Juin jusqu'au trente de Septembre, et en trente-six heures pendant le reste de l'année, y compris le temps nécessaire pour les arrêts pour toutes fins.

Le contracteur devra accepter les conditions suivantes, en vue de l'ouverture probable d'une communication par chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et Campbellton pendant le temps que le contrat sera en vigueur. Il entreprendra aussi, s'il en est requis de transporter les malles entre Sainte Flavie et Campbellton et tels autres endroits qui pourront être choisis

pour terminus de chemin de fer, de temps à autre pendant que le contrat sera en force, au lieu de jusqu'à Sainte Flavie et à partir de Sainte Flavie, jusqu'à et à partir de Campbellton, et sera payé pour tel en proportion, par mille, du prix auquel il s'engagera par le contrat à transporter les malles sur tout le parcours entre Sainte Flavie et Campbellton, renonçant à toute demande et réclamation d'indemnité à raison de telle réduction de parcours, et cessant le service entre Sainte Flavie et Campbellton et les terminus du chemin de fer, les autres conditions stipulées dans le contrat, relativement aux prix du parcours et autres choses, devant rester les mêmes.

On peut se procurer des avis imprimés contenant de plus amples détails sur les conditions du contrat proposé, les voir, et avoir des blancs de soumissions aux bureaux de poste à Campbellton, Sainte Flavie et aux bureaux intermédiaires, ou au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 24 janvier 1873.



CONTRAT POUR LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OTTAWA jusqu'à midi, VENDREDI, le vingt-unième jour de mars prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, conformément aux dispositions d'un contrat proposé pour quatre années, six fois par semaine dans chaque direction, entre CAMPBELLTON et PASPEBIAC, à partir du PREMIER JUILLET prochain.

Le transport devra se faire avec des voitures à quatre roues et munies d'un compartiment recouvert pour mettre les malles à l'abri du mauvais temps.

Les malles devront partir chaque jour, excepté les DIMANCHES, de CAMPBELLTON, à UNE heure de l'après-midi, ou après l'arrivée des malles venant de Dalhousie et de Sainte-Flavie et se rendre à PASPEBIAC dans l'espace de vingt-deux heures.

Les Malles devront partir de PASPEBIAC tous les jours, excepté les DIMANCHES, à UNE heure de l'après-midi, ou deux heures après l'arrivée de la malle de Percé, attendre l'arrivée de la malle de Percé et se rendre à CAMPBELLTON tous les jours, excepté les DIMANCHES, à onze heures de l'avant-midi. Le Courrier sera obligé d'attendre à New-Richmond et à Carleton une heure ou deux, si c'est nécessaire, afin de laisser au Maître de Poste le temps suffisant pour préparer les malles qu'il aura à expédier.

Le contracteur sera tenu, au cas où il se présenterait des difficultés ou qu'il y aurait de grands retards probables pour traverser avec une voiture les rivières de Bonaventure, de la Grande et de la Petite Cascapédia, de se pourvoir de voitures de chaque côté des rivières, plus haut mentionnées, pour le transport de la malle. Il sera aussi tenu de faire des arrangements pour assurer des courriers spéciaux, quand il en sera besoin à Brass Point, Paspébiac et aux endroits intermédiaires pour assurer l'expédition immédiate des malles, dans le cas où les courriers réguliers faisant le transport de ces malles seraient en retard sur le temps fixé et retarderaient l'expédition des malles.

On pourra avoir des avis imprimés et contenant de plus longs détails sur les conditions du contrat proposé, et se procurer des Blancs de soumissions aux Bureaux de Poste de Campbellton et de Paspébiac, ainsi qu'aux autres bureaux intermédiaires, ou au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 24 janvier 1873.



CONTRAT POUR LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à VENDREDI à midi, le 21 MARS prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté d'après un contrat proposé pour quatre ans, TROIS fois par semaine, aller et retour, entre PASPEBIAC et PERCÉ, à partir du 1er JUILLET prochain.

Le transport devra se faire en voitures à quatre roues. Il faudra qu'il y ait un compartiment couvert dans chaque voiture, pour la protection des malles contre les injures de temps.

Les malles devront partir de Paspébiac, les mardis, jeudis et samedis, à midi, attendant l'arrivée de la malle de Campbellton, et arriver à Percé les mercredis, vendredis et lundis suivants, à 5 heures, A. M., ou en dix-sept heures de temps; laisser Percé les lundis, mercredis, vendredis, à midi; attendant l'arrivée de la malle du Bassin de Gaspé, et arriver à Paspébiac les mardis, jeudis et samedis suivants, à 5 heures A. M. ou dix-sept heures de temps.

On n'exigera pas que le contracteur voyage le dimanche.

Le contracteur sera requis, dans des cas de difficulté, ou de grands délais probables pour traverser avec une voiture la rivière Pabos, de se pourvoir de voitures pour les malles chaque côté de la rivière. Il devra aussi prendre des arrangements pour se procurer des courriers spéciaux quand il en sera requis, à Paspébiac, Percé et autres points intermédiaires, pour l'envoi immédiat des malles, dans le cas où le courrier régulier devant se charger de ces malles serait en retard.

On peut se procurer des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé et des blancs de soumissions aux bureaux de poste de Percé, Campbellton, et aux bureaux intermédiaires, ou au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 24 janvier 1873.



AVIS PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES COMMUNES,

Bureau du Greffier,
Ottawa, 30 janvier 1873.

En conformité de la 50ème règle de la Chambre, avis est par le présent donné que le temps pour la

**RECEPTION DES PETITIONS
POUR BILLS PRIVÉS**

expirera MERCREDI, le 26ème jour de MARS prochain, à 11 heures, par ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre.

A VENDRE

UNE TERRE en bon état de culture, avec maison, grange, etc., située à STE. FLAVIE, comté de Rimouki, à quatre arpents et demi en bas de l'Eglise, au bord de la Mer. Les conditions de vente seront des plus faciles. S'adresser, sur les lieux, au soussigné: THÉOPHILE AUBRY,
30 Janvier 1873. Ste. Flavie.